

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de souscription - Aide au financement des travaux du théâtre Max Jacob**

**Dans le cadre de la réhabilitation du Théâtre Max Jacob, la ville de Quimper s'appuie sur la Fondation du patrimoine afin de lancer un appel aux dons.**

\*\*\*

La ville de Quimper prévoit de mener des travaux de restauration du Théâtre Max Jacob. Le chantier, qui démarrera en automne 2023, vise notamment à retrouver la qualité patrimoniale du lieu ternie par des dégradations extérieures et intérieures. Le coût des travaux d'ordre patrimonial s'élève à 1 449 531 € HT € hors taxes.

Cette opération peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental pour les parties protégées, à savoir les façades et toitures, inscrites au titre des monuments historiques. Afin de soulager le reste à charge de la ville, estimé *a minima* à un million d'euros, il est proposé de lancer une souscription publique.

La ville, par son service ville d'art et d'histoire, peut s'appuyer sur la Fondation du patrimoine qui organise des campagnes d'appel aux dons. Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Une convention formalise le partenariat entre la ville de Quimper et la fondation du patrimoine pour le recours au financement participatif ou "*crowdfunding*" au travers d'une campagne de souscription publique.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à lancer une souscription publique pour les travaux du Théâtre Max Jacob en signant la convention applicable au projet.